

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 FEVRIER 2017**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de Conseillers* L'an deux mille dix-sept, le sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le premier février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

*En exercice : 19*

*Présents : 14*

*Procurations : 4*

*Votants : 18*

**PRESENTS**

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - M. BAÑULS Cédric - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - M. FAUR Philippe - Mme GOUENNOU Stéphanie - MM. GRANIER Frédéric - LIGONNIERE Vincent - PELLETIER Alain - Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danielle.

**ABSENTS**

M. Jean-Marie BOCHEREAU ayant donné procuration à M. DARAN Jacques.

**EXCUSES**

M. BOST Romain ayant donné procuration à M. LIGONNIERE Vincent.

Mme Cécile GOUNOT.

Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme DUTREICH Nicole.

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

M. LIGONNIERE Vincent est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 JANVIER 2017**

M. le Maire fait part à l'assemblée d'observations, émanant d'au moins deux élus, relatives au point 2017-03 - CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE 5 APPARTEMENTS MUNICIPAUX. Ces élus trouvent que ni les termes du débat et ni ceux du vote ne sont fidèlement retranscrits dans le compte rendu. Pour cette raison, M. le Maire propose de surseoir à l'approbation du compte rendu du 10 janvier 2017 afin de réécrire le sujet 2017-03 et de proposer cette nouvelle rédaction au vote lors du conseil municipal du mois de mars.

*L'approbation du compte rendu de la réunion du 10 janvier 2017 est reportée*

**INFORMATIONS ET PROPOS LIMINAIRES**

M. le Maire a l'honneur d'accueillir, au conseil municipal du Fousseret, M. Gérard CAPBLANQUET, élu président de la communauté de communes Cœur de Garonne, le jeudi 26 janvier, à Cazères. Il lui donne la parole.

M. CAPBLANQUET remercie M. LAGARRIGUE de son accueil et est heureux de présenter au conseil municipal du Fousseret, la nouvelle communauté de communes Cœur de Garonne, regroupant 48 communes, pour environ 35 000 habitants. Il précise que cette intercommunalité a vocation à travailler étroitement avec les communes membres et précise que les conseillers municipaux peuvent, s'ils le souhaitent, participer aux différentes commissions mises en place récemment. Il rappelle que les compétences de la communauté de communes sont définies précisément par la loi à la différence des communes qui disposent d'une compétence générale. Il détaille les différentes commissions et les vice-présidents élus. Il indique aussi que l'année 2017 sera une année de structuration et de lancement de ce nouvel ensemble.

Mme SENTENAC demande à M. CAPBLANQUET si l'intercommunalité prendra en charge à Cazères le service d'aide à domicile. M. le président lui répond par l'affirmative, Coeur de Garonne reprenant ce service déjà fonctionnel à la 4C.

M. le Maire remercie M. CAPBLANQUET pour cette présentation et donne ensuite la parole à M. Jacques DARAN qui souhaite évoquer les enjeux et perspectives du SIAH Louge et de la compétence GEMAPI dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité.

M. DARAN annonce le transfert de cette compétence GEMAPI, prévu par la loi NOTRe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la communauté de communes Cœur de Garonne.

Il indique qu'en préalable de ce transfert de compétence, une étude de préfiguration de la nouvelle gouvernance doit être conduite, sur les périmètres du bassin versant de la Louge et de celui de la Garonne, de Muret à Boussens. Il fait part d'un accord trouvé, par convention, avec les services préfectoraux et les différentes intercommunalités, pour le financement de cette étude dont le montant s'élève à 70 000 € et qui sera réalisée par un bureau d'études spécialisé.

M. le Maire remercie M. DARAN de ces informations et précise que la communauté de communes Cœur de Garonne a vocation à regrouper les compétences eau (potable, assainissement, rivière) en 2020.

M. le Maire poursuit le conseil municipal en donnant des informations sur les autres questions en cours. L'architecte M. Frydman a lancé son étude de maîtrise d'œuvre pour les appartements tandis que les autres délibérations ont été transmises à la sous-préfecture pour visa puis mises en œuvre, et les courriers ou commandes envoyés.

#### **2017-11 : ACQUISITION DE LA PARCELLE B 461 PAR VOIE D'EXPROPRIATION**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet municipal de construction d'une salle des fêtes dans la commune du Fousseret et d'acquisition de la parcelle B 461, propriété de l'indivision BENAS aux Clottes, pour laquelle le conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement.

Il ajoute que l'Agence Technique Départementale accompagne les services municipaux dans la mise en œuvre de cette procédure et a invité la commune à solliciter une nouvelle estimation de France Domaine, l'ancienne estimation étant périmée et ce point de procédure étant exigé par la réglementation.

Il propose donc de reporter le vote de cette délibération quand le dossier sera complet.

<b>DOSSIER REPORTE</b>
------------------------

#### **2017-12 : ACQUISITION DE LA PARCELLE B 788 PAR VOIE D'EXPROPRIATION**

M. le Maire rappelle de même à l'assemblée le projet municipal de construction d'un parking en face du collège et d'acquisition la parcelle B 788, propriété de M. Jean PIQUES aux Clottes, pour laquelle le conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement.

Il ajoute que l'Agence Technique Départementale accompagne aussi les services municipaux dans la mise en œuvre de cette procédure et a invité la commune à solliciter une nouvelle estimation de France Domaine, l'ancienne estimation étant périmée et ce point de procédure étant exigé par la réglementation.

Il propose donc de reporter le vote cette autre délibération quand le dossier sera complet.

<b>DOSSIER REPORTE</b>
------------------------

#### **2017-13: OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE**

Monsieur le Maire indique que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit un transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité sauf si 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y opposent. Le délai pour exprimer cette opposition court du 26 décembre 2016 au 27 mars 2017.

La commune du Fousseret doit donc se prononcer sur ce transfert. Etant donné que la compétence urbanisme relève de spécificités locales, que le PLU du Fousseret est en cours de mise en œuvre et que l'intercommunalité ne présente pas les garanties suffisantes pour assumer cette compétence dans les meilleures conditions, M. le Maire propose de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes Cœur de Garonne.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017-14 : NUMEROTATION DES VOIES**

Dans le cadre du projet municipal de dénomination des voies et d'attribution de numéros aux immeubles, la délibération n°2016-67, a été prise en séance du 07 juin 2016, prolongeant La Côte de La Pobla de Segur jusqu'à la Rue des Anciens Abattoirs. Le Chemin de Peyrot, situé sur la RD6 entre la cote de la Pobla de Segur et la rue des Anciens Abattoirs est devenu Côte de La Pobla de Segur. Malheureusement il est apparu, à la suite de ce changement de dénomination de voie que certains immeubles avaient le même numéro. Il convient donc de remédier à cette situation en renumérotant les immeubles concernés, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° actu	Nom actuel	Nom Propriétaire	Nouv n°	Nouveau nom
1	Chemin de Peyrot	CULOS Lionel	21	Côte de La Pobla de Segur
3	Chemin de Peyrot	CULOS Lionel (magasin)	19	Côte de La Pobla de Segur
5	Chemin de Peyrot	COOPEVAL	17	Côte de La Pobla de Segur
7	Chemin de Peyrot	COMMUNE (atelier)	15	Côte de La Pobla de Segur
9	Chemin de Peyrot	COOPEVAL (maison)	13	Côte de La Pobla de Segur
11	Chemin de Peyrot	M'HAMDI Taoufik	11	Côte de La Pobla de Segur
13	Chemin de Peyrot	ICART Jean (garage)	9	Côte de La Pobla de Segur
1	Côte de La Pobla de Segur	COMMUNE (C.H. Pétanque)		INCHANGE
3	Côte de La Pobla de Segur	COMMUNE		INCHANGE
5	Côte de La Pobla de Segur	GARRIGUES Jacques		INCHANGE
7	Côte de La Pobla de Segur	SUSPENE Marius (garage)		INCHANGE
2	Côte de La Pobla de Segur	GASTON Marie (garage)		INCHANGE
4	Côte de La Pobla de Segur	BOUBE Maurice (garage)		INCHANGE
6	Côte de La Pobla de Segur	SUSPENE Marius (garage)		INCHANGE
8	Côte de La Pobla de Segur	FORNELLS Alice		INCHANGE

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017-15: OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE**

M. le Maire indique que la loi organise le transfert automatique d'un certain nombre de pouvoirs de police dite spéciale au président de la communauté de communes sauf opposition des maires en début de mandat. La loi permet cependant au maire de s'opposer à ce transfert automatique. C'est notamment le cas pour le transfert de la police de la circulation et du stationnement.

M. le Maire propose à l'assemblée de s'opposer au transfert de la police de la circulation et du stationnement du maire au président de la communauté de communes Cœur de Garonne.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017-16: OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA DELIVRANCE DES AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT DE TAXI DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE**

M. le Maire indique que la loi organise pareillement le transfert automatique de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi du maire au président de la communauté de communes.

M. le Maire propose à l'assemblée de s'opposer au transfert de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi du maire au président de la communauté de communes Cœur de Garonne.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2017-17: AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A REALISER AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que préalablement au vote du Budget Primitif 2017, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2016 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2017, à savoir :

<b>Chapitre - Libellé</b>	<b>Crédits ouverts en 2016 (BP+DM+RAR 2015)</b>	<b>Montant autorisé avant le vote du BP 2017</b>
20 - Immobilisations Incorporelles	78 403,00	19 600,00
21 - Immobilisations Corporelles	782 339,00	195 584,00
23 - Immobilisations en cours	69 000,00	17 250,00

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **2017-18 : LOCATION DE L'ANCIEN APPARTEMENT DE LA POSTE**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que M. Jean-Philippe BADIE a quitté son logement le 1<sup>er</sup> Octobre 2016. Cet appartement a fait l'objet de travaux de rafraîchissement.

Mme AMETTE Muriel et son conjoint M. CHANTTE Allel, tous deux employés municipaux, ont postulé pour la location de cet appartement, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2017.

M. Le Maire propose de leur louer cet appartement, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2017, pour un montant de 401,00 €, il leur sera demandé le versement d'une caution de 401 €, qui correspond à un mois de loyer.

Un état des lieux a été rédigé à l'entrée des locataires, suite à la réfection du logement.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

## **2016-19: RENOUELEMENT DU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE ET REVISION DU LOYER A EFFET DU 01/03/2016**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du renouvellement du bail administratif de la caserne de Gendarmerie du Fousseret, pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 28 Février 2025, dont le projet a été élaboré par les services de France Domaine.

Il informe également de la révision de leur loyer annuel, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2016, qui est porté de 27 000,00 € à 26 157,26 €, selon les résultats de l'actualisation de l'indice I.C.C. de référence.

Il précise que la gendarmerie devrait avant 2020 très certainement quitté les lieux pour emménager dans la nouvelle caserne de Cazères.

Il demande à l'assemblée de surseoir à signer ce bail afin de vérifier les clauses qui permettent une éventuelle résiliation en cas de départ de la gendarmerie des locaux de la caserne du Fousseret avant la fin du bail prévue en 2025.

<b>DOSSIER REPORTE</b>
------------------------

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**SDEHG :** M. le Maire annonce la réalisation par le SDEHG, en ce début 2017, des travaux de rénovation de l'éclairage public sur le boulevard Carolus et Magdola et de l'implantation de deux bornes de recharge électrique, derrière l'église.

**Presbytère :** Mme le Morvan a accepté la proposition de devis de bornage pour la division du jardin du presbytère. Les frais seront partagés à parts égales entre elle et la mairie.

**Travaux municipaux :** M. le Maire fait part du lancement par M. DESCADAILLAS des travaux de la toiture de l'école durant les congés d'hiver puis de printemps 2017. Par ailleurs, le remaniement de la toiture de l'ancienne mairie vient de se terminer et a été réceptionné sans réserve.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Gymnase :** Mme CAPOUL interpelle M. le Maire sur l'absence d'entretien du gymnase, ces derniers mois. M. le Maire lui répond être informé de cette situation regrettable. Il en a saisi les services intercommunaux afin que cette question soit solutionnée dans les meilleurs délais.

**Marché couvert :** M. le Maire a le regret d'informer l'assemblée de dégradations au marché couvert (coffrets électriques détériorés, lave-mains détruit), à l'occasion de la soirée carnaval, le samedi 4 février 2017, sous l'égide du comité des fêtes. Il rappelle qu'il a l'intention de finaliser la convention d'utilisation du marché couvert et de mettre en place un système de caution afin de se prémunir de ces incivilités.

La séance est levée à 21 heures 30.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	ABSENT EXCUSE POUVOIR A M. DARAN
M. BOST ROMAIN	ABSENT EXCUSE POUVOIR A M. LIGONNIERE
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	ABSENTE EXCUSEE POUVOIR A M. BAÑULS
M. PELLETIER ALAIN	
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE POUVOIR A MME DUTREICH
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	